



Résolution 340 (1967)¹

Deuxième Séminaire sur le service volontaire international

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Rappelant sa [Résolution 313 \(1966\)](#), relative à la convocation d'un deuxième Séminaire sur le service volontaire international ayant pour thème "Le rôle des organisations non gouvernementales dans le développement de l'Afrique" ;
2. Rappelant les textes adoptés antérieurement en matière de service volontaire international, notamment les Recommandations 345 (1963) et 419 (1965), et les Résolutions 256 (1963) et 292 (1965) ;
3. Ayant pris connaissance du déroulement et des conclusions du 2e Séminaire, qui a eu lieu à Strasbourg du 10 au 13 octobre 1966 ;
4. Ayant pris note de la résolution générale adoptée par le Séminaire et qui exprime notamment le souhait des participants de voir un troisième Séminaire convoqué dans le courant de l'année 1968,
5. Se félicite du succès de cette manifestation, dû à la compétence et à l'esprit de compréhension et de coopération des participants, ainsi qu'aux soins apportés à sa préparation par la Conférence régionale du service volontaire international ;
6. Décide de transmettre les conclusions du Séminaire au Comité des Ministres ;
7. Décide de les transmettre également aux agences spécialisées intéressées de l'Organisation des Nations Unies (Conseil Economique et Social, O.I.T., UNESCO et O.A.A.), à l'O.C.D.E. et à la Communauté Economique Européenne ;
8. Charge sa commission sociale de lui présenter en temps voulu toutes propositions utiles en vue de l'organisation d'un troisième Séminaire sur le service volontaire international ;
9. Confirme sa décision de se faire représenter par un de ses membres, désigné par la commission sociale, au Comité de la Conférence régionale du service volontaire international.

1. Discussion par l'Assemblée le 27 janvier 1967 (24e séance) (voir [Doc. 2155](#), rapport de la commission sociale). Texte adopté par l'Assemblée le 27 janvier 1967 (24e séance).

